

MAIRIE
DE
SUCCIEU
ISERE

Code postal : 38300



Tél. 04 74 92 00 42
Fax 04 74 92 07 16
mairie@succieu.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 DECEMBRE 2016

Etaient présents : **BARRAL** Baptiste - **BARRAL-JOANNES** Anne-Laure
BOUILLOT Didier - **CLOT** Bernard - **DUPERRET** Christophe - **FIHMAN** Cécile
GAGET Patrick - **GALLOIS** Brigitte - **PERRICHON** Marie-Madeleine - **PREYNAT**
Guhlène - **VEYET** Richard - **VIAL** Guillaume

EXCUSÉS : **DOUILLET** Alain (pouvoir à Baptiste BARRAL) - **PAQUIER** Corinne
(pouvoir à Marie-Madeleine PERRICHON) - **SORLIN** Julia (pouvoir à Guillaume
VIAL)

Invité : **PAGES DOMINIQUE** PRESIDENT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SUCCIEU TERRES
FROIDES

SECRETARE DE SEANCE : **GAGET** Patrick

Le compte rendu du conseil municipal du 9 Novembre est adopté à l'unanimité.

1 - CŒUR DE COMMUNE :

Après les ateliers de novembre, une première série de scénarios a été conçue par le Cabinet Initial Consultants. Elle permet d'avoir une approche plus précise des enjeux d'espaces et des contraintes budgétaires. Le Conseil observe cependant une trop grande similarité entre les scénarios et demande une approche plus ouverte, intégrant les propositions issues des ateliers. Une deuxième série de propositions sera présentée aux membres du Conseil en janvier.

2 - URBANISME :

Convention de Prestation de Service avec la CAPI pour l'instruction des droits du sol (Permis de Construire)

- L'instruction des permis de construire par la CAPI a coûté 931,00 € pour l'année 2016.
- Les renseignements concernant les Déclarations Préalables pour Travaux demandés à la CAPI ne sont pas facturés.

Le renouvellement de la convention avec la CAPI est voté pour l'année 2017
VOTANTS : 15 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2

3 - ECOLE :

- Délibération sur l'organisation des temps scolaires sur la période 2017-2020 :

L'inspection Académique demande aux communes si elles souhaitent maintenir ou modifier l'organisation des temps scolaires pour une nouvelle période de trois ans. Réuni sur cette question le 5 décembre, le Conseil d'Ecole a émis un avis favorable au maintien de l'organisation actuelle du temps scolaire.

Le Conseil Municipal adopte la poursuite de l'organisation actuelle, à savoir :

Lundi et vendredi : 8h30-11h30/13h30-15h00

Mardi et Jeudi : 8h30-11h30/13h30-16h30

Mercredi : 9h00-12h00.

VOTANTS : 15 POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 8

Certains conseillers évoquent la fatigue des enfants engendrée par l'école le mercredi matin.

➤ Information sur le P.E.D.T. (Projet Educatif de Territoire)

Les représentants des communes du Val d'Agny se sont réunis le 8 décembre. Le maire d'Eclosse-Badinières, représentant des communes du Nord-Isère au Conseil Départemental de l'Education Nationale, a apporté des informations sur le futur collège de Champier : Il pourra accueillir 600 élèves. Son ouverture est programmée pour la rentrée 2020, et il sera destiné à « soulager » par une répartition différente des élèves les collèges de St-Georges d'Espéranche et de Pré-Bénit (Bourgoin-Jallieu).

Le Collège de Champier pourrait ainsi accueillir les élèves des communes de Châteauvilain, Eclosse-Badinières, Culin, Tramolé, Les Eparres et Succieu.

Ce choix n'est pas définitif, une concertation avec les communes devant se dérouler avant l'ouverture du collège.

Concernant le PEDT, les communes présentes ont dressé un bilan quantitatif et qualitatif. Elles considèrent que la démarche leur a permis d'aborder la question des activités périscolaires de façon plus constructive. Les objectifs éducatifs définis dans le PEDT ont été partiellement atteints et il a été convenu de poursuivre cette démarche, notamment pour trouver une meilleure coordination avec les projets d'école.

4 - **VOIRIE** :

➤ Information sur le dossier dégâts d'orages :

Le Conseil Départemental a accordé une subvention à hauteur de 30 % du montant Hors Taxe des travaux.

Les travaux de réparation du chemin de Mauvais et de Buffières ont été réalisés par l'entreprise CUMIN TP.

L'intervention sur le chemin des Vignes est reportée : une réunion est prévue en Janvier avec les riverains.

La clôture du dossier de subvention sera déterminée après cette réunion.

➤ Information sur le plan de classement de voiries :

Le dernier plan de classement remonte à 1997 avec près de 17 kilomètres de voiries.

Un métrage vient d'être réalisé, intégrant des portions de voiries créées depuis ou déjà entretenues par la municipalité. Il fait apparaître 19 kilomètres soit 2 kilomètres de plus.

La longueur des voiries entre dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Une enquête publique devra être ouverte avant adoption du nouveau classement de voirie.

5 - **FINANCES** :

- Délibération sur la subvention annuelle au CCAS. Le bilan du Centre Communal d'Action Social fait apparaître un excédent d'environ 300 € pour l'année 2016. Cet excédent est dû aux bénéfices des ventes de pains et plats durant les deux marchés « court-circuit », soit un montant de 2089,86€.

Après avis de la trésorière de Bourgoin-Jallieu, il est proposé de ne pas

attribuer de subvention au CCAS en 2016. Le montant prévu au budget général sera affecté en 2017 sur l'opération « rénovation du four à pain » dans la section investissements, pour un montant de 2089,86€.
VOTANTS : 15 POUR : 15.

- Délibération sur la subvention au profit de l'association Sport et Nature pour 2016

Montant accordé : 80,00 €

VOTANTS : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

- Délibération sur l'indemnité de la nouvelle comptable du Trésor Public, au taux de 100% du montant prévu par la loi.

VOTANTS : 15 POUR : 4 CONTRE : 1 ABSTENTIONS : 10

- Délibération sur l'engagement anticipé des recettes et des dépenses de la municipalité pour 2017.

VOTANTS : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

6 - INTERCOMMUNALITE :

- Délibération sur les nouvelles compétences de la CAPI. La loi NOTRe prévoit l'attribution de nouvelles compétences obligatoires aux communautés d'agglomération. Au 1^o janvier 2017, la CAPI prendra donc les compétences suivantes :

- Développement économique
- Aménagement et Entretien des aires d'accueil pour les gens du voyage
- Collecte et Traitement des Déchets des ménages et Assimilés

Il est proposé au Conseil d'approuver les nouveaux statuts de la CAPI.

VOTANTS : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

- Délibération sur la prise de compétence PLU intercommunal par la CAPI
La loi ALUR prévoit que les communautés d'agglomération prendront la compétence PLU Intercommunal au 27 mars 2017, sauf si une minorité de blocage des communes qui la composent s'y oppose, soit pour la CAPI au moins 6 communes cumulant 20000 habitants. Le Conseil Municipal de Succieu donne un avis défavorable à ce transfert de compétence, qui donnerait à la CAPI tout pouvoir de décision concernant l'urbanisation de la commune.

Votants : 15 Pour : 15

- Information de la création éventuelle d'un service commun d'archives.
La CAPI va créer un service commun d'archives, qui permettra de mutualiser des prestations qu'elle porte pour l'heure sous la forme de prestations de services. Certains marchés publics pourront ainsi être regroupés plus facilement. La numérisation et la dématérialisation des documents seront aussi mieux gérées. Le coût du service sera de 228,00 € /jour. La commune pourrait avoir un besoin d'une journée tous les deux ans. La délibération sera soumise au conseil dès réception de l'avis du Centre de Gestion.

7 - VIE ASSOCIATIVE – CULTURE – MARCHES

Après qu'un container a été installé derrière les vestiaires du stade, Mr le Maire a invité Mr PAGES à intervenir avant l'ouverture du Conseil pour apporter quelques explications. Il en ressort que l'ASSTF connaît un fort développement cette année au vu du nombre de licenciés. L'espace réservé au stockage des équipements s'avère insuffisant d'où l'idée d'installer ce container.

Délibération sur la demande de l'ASSTF pour l'installation d'un container

derrière les vestiaires du stade. Sous réserve d'aménagements à savoir : le conteneur sera peint et dissimulé par de la végétation pour s'insérer dans le site, il ne sera relié à aucun réseau, son positionnement pourra être revu. Le Conseil donne son aval :

VOTANTS : 15 POUR : 14 CONTRE : 1 ABSTENTIONS : 0

8 - QUESTIONS DIVERSES & INFORMATIONS

1. La proposition de la SMAC Les Abattoirs d'une intervention de son camion numérique (l'ABATT mobile) intéresse l'école, qui a pris date avec la structure culturelle.
2. Le maire a eu un entretien avec un représentant de la société CIRCET, chargée par le Département du déploiement de la fibre optique, dans le cadre du Plan THD (Très Haut Débit). Ce plan, techniquement différent du réseau mis en place par Orange, vise à amener la fibre dans les hameaux puis au domicile des abonnés. Les délais sont soumis à conditions.
3. Le projet de distributeur de pain à Succieu sera relancé par de nouveaux contacts avec le boulanger intéressé, pour éclaircir notamment la question du coût des abonnements électriques et de télécommunication liés au système de carte bancaire.
4. Les vœux de la Municipalité se dérouleront le **dimanche 8 janvier 2017** à 11h00 à la salle des fêtes.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 5 janvier à 20h30.

Un conseil extraordinaire aura lieu le 26 janvier en présence de Mr PAPADOPULO Président de la CAPI.

COMMUNIQUE MAIRIE

Journée défense et citoyenneté (JDC) :

Cette journée doit être accomplie après votre recensement, entre votre 16^e et 25^e anniversaire. Elle permet de vous informer sur vos droits et devoirs en tant que citoyens ainsi que sur le fonctionnement des institutions.

Pour vous inscrire aux concours et examens de l'Etat (permis de conduire, BEP, baccalauréat, etc.), vous devez présenter votre certificat de participation à la JDC ou votre certificat d'exemption. Si vous attendez de recevoir votre convocation à la JDC, vous pouvez justifier de votre situation au moyen d'une attestation provisoire. Pour prouver la régularité de votre situation en matière de recensement, vous devez avoir l'attestation remise par la mairie au moment de votre recensement

Les filles et garçons nés en décembre 2000 sont invités à se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille.

FERMETURE DU SECRETARIAT : Il sera fermé du 26 décembre au 2 janvier 2017.

INSCRIPTION LISTES ELECTORALES :

Pour pouvoir voter en 2017 - Inscrivez-vous avant le 31 décembre 2016.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans ou qui auront 18 ans au 22 avril 2017. En dehors de cette situation (par exemple, en cas de déménagement), l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Il faut remplir les conditions suivantes :

- Etre âgé d'au moins 18 ans la veille du 1^{er} tour de scrutin ;
- Etre de nationalité française ;
- Jouir de ses droits civils et politiques.

Comment s'inscrire ? :

- **Soit en se rendant directement à la mairie aux horaires d'ouverture pour la semaine du 20 au 24 décembre et des permanences seront organisées les : lundi 26, mardi 27 et mercredi 28 décembre de 17h00 à 19h00 et le samedi 31 décembre de 10h00 12h00**
- Soit par courrier en envoyant à la mairie, le formulaire d'inscription téléchargeable sur internet et les photocopies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. (date limite 31 décembre – le cachet de la poste faisant foi).

VIE ASSOCIATIVE ET MANIFESTATIONS CULTURELLES

Associations	Date	Evénement	Contact
ASSTF	28/01/2017 29/01/2017	Soirée Tartiflette Stade du Gapillon ASSTF/TREVOUX Stade du Gapillon	Dominique PAGES ☎ 06 72 81 00 30
SPORT NATURE SUCCIEU	Voir calendrier sur site	Sorties Vélos, VTT et marche nordique www.sportnaturesuccieu.fr	Stéphane BOVAGNE ☎ 06 50 42 88 95
CCAS	15/01/2017	Si on allait au théâtre ensemble ? Théâtre Jean Vilar	Mairie ☎ 04 74 92 00 42

CHEZ NOS VOISINS DU VAL D'AGNY

Nivolas-Vermelle – samedi 21 janvier 2017 à 20h30 – Eglise de Nivolas-Vermelle - Concert - Harmonie de Bourgoin.

CCAS DE SUCCIEU



ET SI ON ALLAIT AU THEATRE ENSEMBLE ?

2^{ème} acte.

Le CCAS vous propose une sortie au Théâtre Jean Vilar,

Le dimanche 15 janvier 2017 à 16h00.

La pièce :

OCCUPE-TOI D'AMELIE de Georges Feydeau.

Un classique du théâtre de Boulevard, adapté par la compagnie Le Travail de La Nuit. Une création en résidence à Bourgoin-Jallieu.

L'histoire Pour toucher le colossal héritage de son père, Marcel doit se marier. Mais, coureur et fêtard impénitent, il n'entend pas pour autant se ranger des voitures. Il imagine donc un stratagème pour obtenir le beurre, l'argent du beurre, et peut-être même plus, si la chance lui sourit. Évidemment rien ne se passe comme prévu.

Le vaudeville est ici à son sommet et une jeune équipe de comédiens remarquables revisite le genre avec talent et impertinence.

Tarif : 10€ par personne (tarif groupes).

Inscription ouverte à tous auprès d'Isabelle Sartier, au secrétariat de mairie, jusqu'au mercredi 11 janvier à midi au 04 74 92 00 42 ou mairie@succieu.fr